

AVENANT N° 5 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**
représenté par le directeur des sports,
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DE TIR A L'ARC**
représentée par son président, Monsieur Philippe **BOUCLET**
désignée ci-dessous par la fédération,
N° *SIRET* : 784 754 376 00050

PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2016 et d'en fixer les modalités financières.

COMPLEMENT :

Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;

Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2014-2017 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération)
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2016 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération¹ concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2016 s'élève à 726 299 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 311 600 €, le solde restant s'élève à 414 699 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention 130 000 € concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à 856 299 €.

Aussi, la valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à : 1 791 400€.


Pour mémoire, la subvention d'un montant de 40 811 € précédemment versée au titre des indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération, conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du sport est remplacée par le versement direct aux agents, par le ministère, d'une indemnité d'un montant égal.

ARTICLE 4 :

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

Fait à Paris le 13 JUIL. 2016

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE TIR A L'ARC



LE DIRECTEUR DES SPORTS
La directrice des sports

Laurence LEFEVRE

WISE LE 11/07/16. DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ ... 210.116.9914.

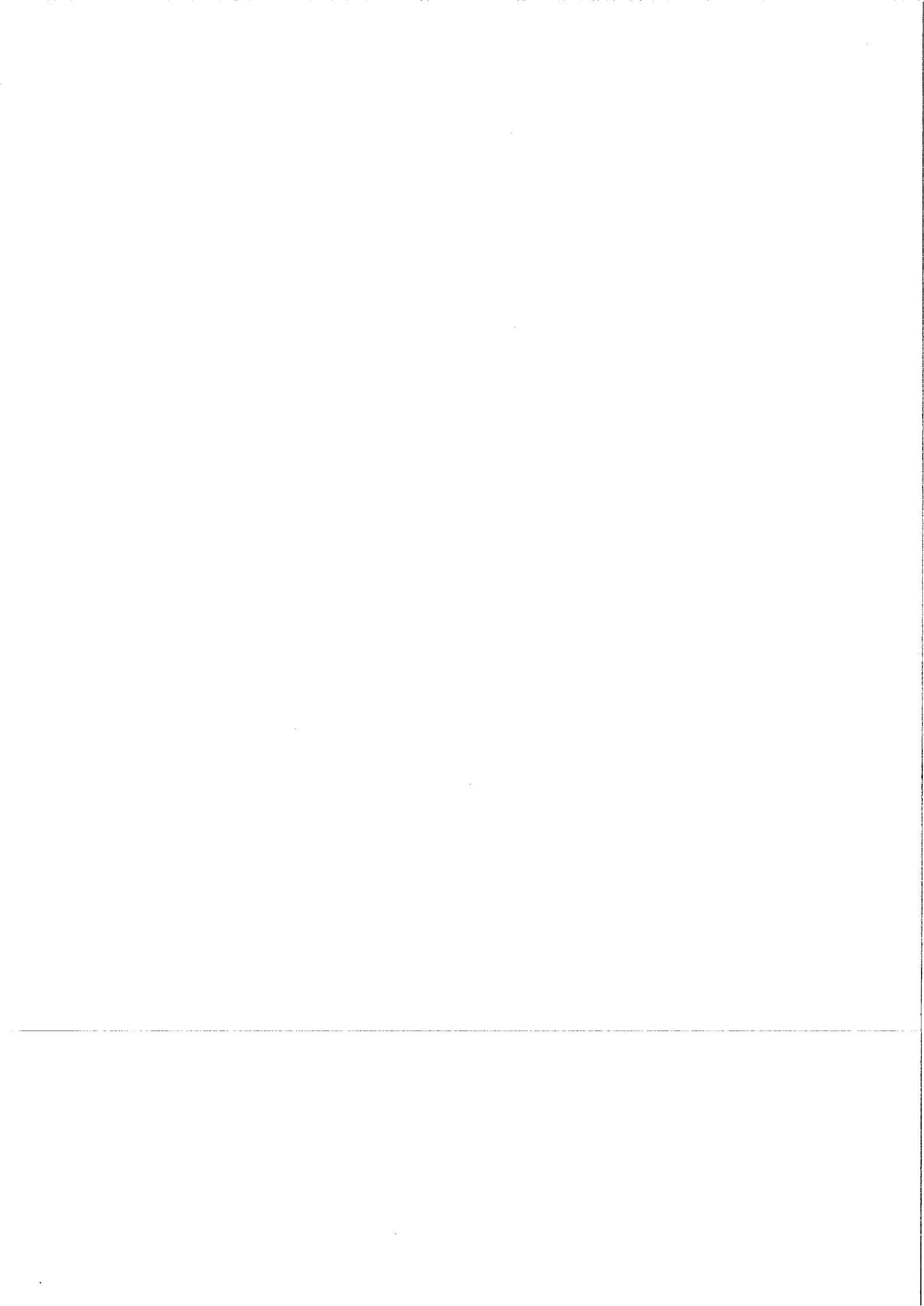
¹ –dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs de performance

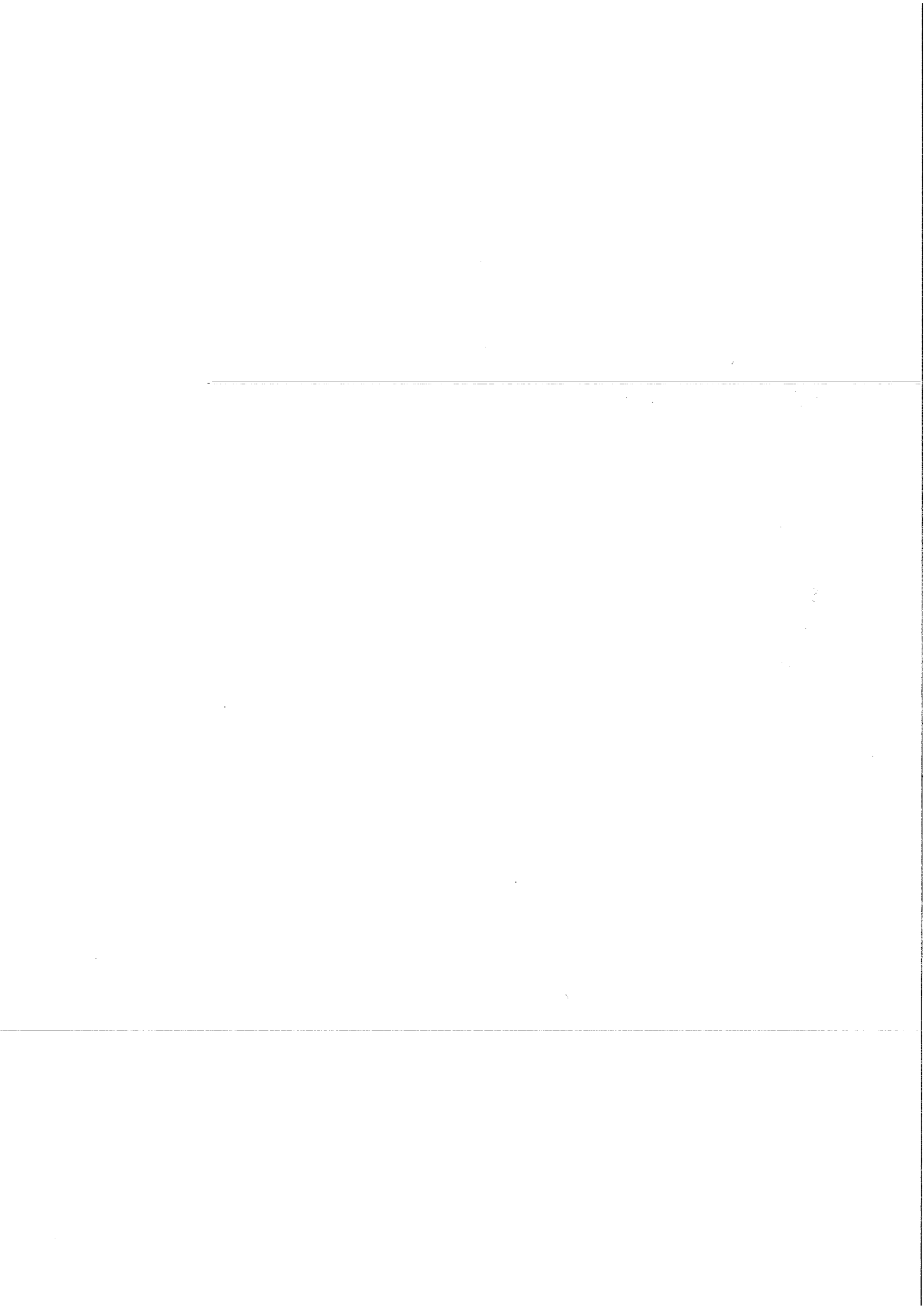
Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 3 – Relevé d'identité bancaire



Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère	2014		2015		2016		2017	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	72514	73500	72525	74000	73500	74000	80000	80000
Nombre de licences								
Nombre d'ATP	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre total de licences et d'ATP	72514	73500	72525	74000	73500	74000	80000	80000
Nombre et taux de licences féminines	18877 (25,89%)	27 (0,04%)	19863 (27,24%)	28 (0,04%)	19863 (27,24%)	28 (0,04%)	30 (0,04%)	30 (0,04%)
Nombre et taux de licences en ZUS	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	20806 (28,53%)	20714 (28,4%)	20714 (28,4%)	190	185	190	200	200
Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	139		221					
Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives								
Sollicité financière	15,67	0	0	0	0	0		
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives								
Rang sportif de la France	3	4	4	3	3	3	3	3
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs								
Taux de suivi médical complet - SRN	90,79%	100%	89,61%	100%	100%	100%	100%	100%
Taux de suivi médical complet - Espoirs	90%	100%	89,47%	100%	100%	100%	100%	100%
Emplois d'avenir								
Nombre d'emplois d'avenir	0	0	0	0	0	0		
Lettres de missions signées dans CTS-Web								
Nombre et taux de lettres de missions signées	24 (100%)		25 (96,15%)					

Objectifs partagés	N-2		N-1		N		N+1	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Améliorer la qualité des prestations des clubs (accueil, animation, formation) et leur qualité d'accueil	535	485	548	485	505	525		
Développer la pratique compétitive des jeunes en tir olympique	803	840	842	840	920	1000		
Développer la pratique du tir à l'arc pour tous en milieu scolaire			167					
Développer la pratique du tir à l'arc pour tous en vacances	140	180	129	180	190	200		
Gagner une médaille aux JO de RIO - Collectif 2016	5	dans les 8	13	dans les 8	dans les 8	dans les 8		
Gagner une médaille aux JO de TOKYO - Collectif 2020	8	au moins 6	9	au moins 6	au moins 6	au moins 6		
Faire réussir toutes les équipes de France Arc à Poulies	6	dans les 4	10	dans les 4	dans les 4	dans les 4		
Faire réussir toutes les équipes de France tir en salle	4	dans les 4	4	dans les 4	dans les 4	dans les 4		
Faire réussir toutes les équipes de France tir en campagne	4	dans les 4	5	dans les 4	dans les 4	dans les 4		
Prévention par le sport et protection des sportifs	89%	100%	88,75%	100%	100%	100%		
Former les entraîneurs des club formateurs	803	840	842	840	920	1000		
Former des arbitres	46	rester en positif	-43	rester en positif	rester en positif	rester en positif		
Former et impliquer les CTS et professionnels dans le projet fédéral	226	280	224	280	320	360		



Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

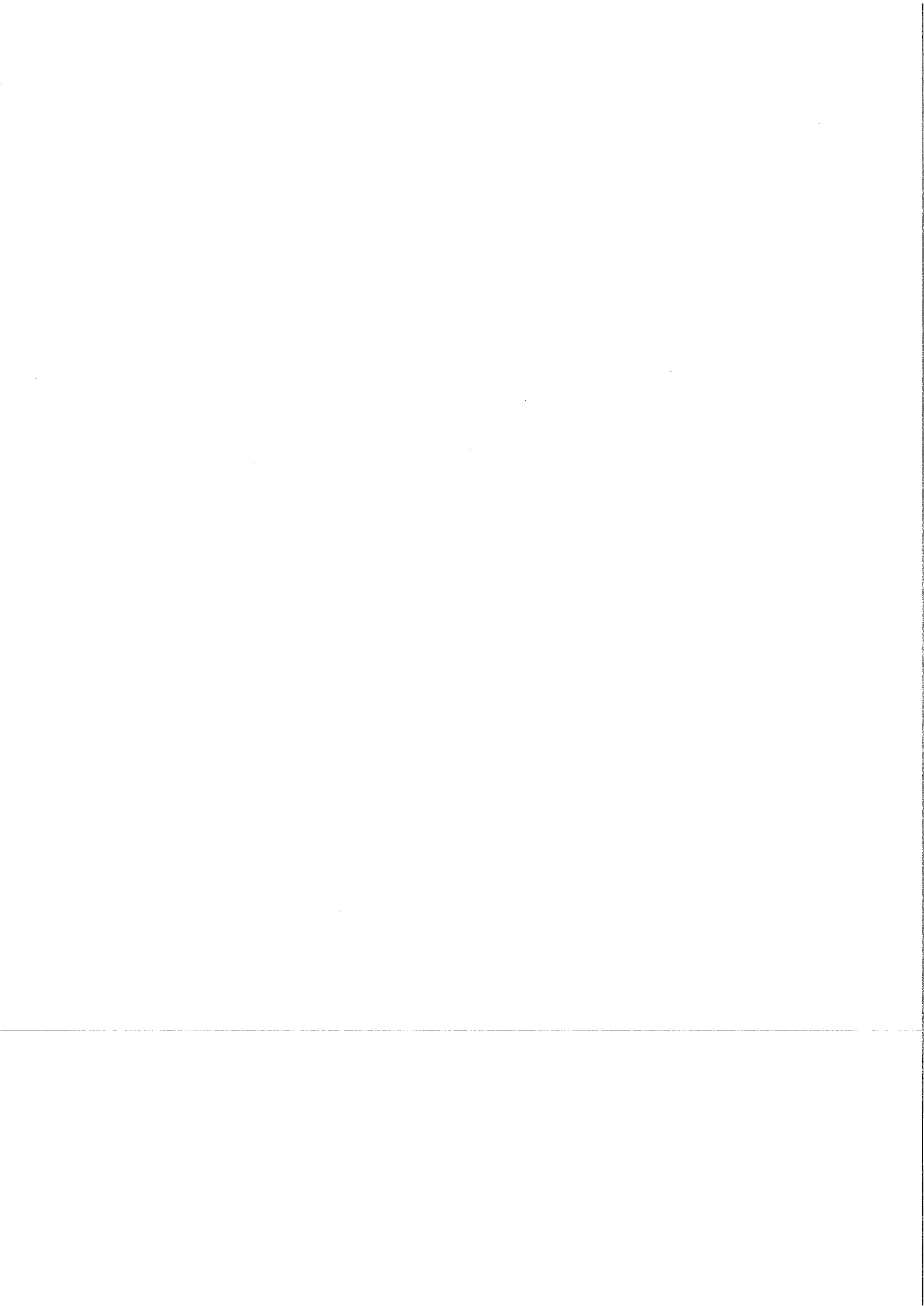
Objectifs / Action / Rubrique	Montants			Engag. fédéral
	Budget	Demande	Accordé	
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	1 430 600 €	822 799 €	798 799 €	631 801 €
Action 1				
Promotion des pratiques sportives pour tous	86 600 €	35 800 €	35 800 €	50 800 €
Structuration fédérale	32 000 €	6 000 €	6 000 €	26 000 €
Programmes d'échanges internationaux	45 000 €	25 000 €	25 000 €	20 000 €
	9 600 €	4 800 €	4 800 €	4 800 €
Action 2				
Aides personnalisées (AP)	1 275 000 €	743 000 €	719 000 €	556 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	130 000 €	130 000 €	130 000 €	0 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	630 000 €	380 000 €	356 000 €	274 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	225 000 €	113 000 €	113 000 €	112 000 €
	290 000 €	120 000 €	120 000 €	170 000 €
Action 3				
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	59 000 €	38 999 €	38 999 €	20 001 €
Accompagnement sanitaire préventif	24 000 €	22 199 €	22 199 €	1 801 €
	35 000 €	16 800 €	16 800 €	18 200 €
Action 4				
Professionnalisation de l'activité	10 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
	10 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	95 500 €	42 000 €	42 000 €	53 500 €
Action 1				
Promotion des pratiques sportives pour tous	71 000 €	34 000 €	34 000 €	37 000 €
Structuration fédérale	5 000 €	2 000 €	2 000 €	3 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	36 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €
	30 000 €	14 000 €	14 000 €	16 000 €
Action 4				
Professionnalisation de l'activité	24 500 €	8 000 €	8 000 €	16 500 €
	24 500 €	8 000 €	8 000 €	16 500 €
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	29 000 €	11 000 €	11 000 €	18 000 €
Action 1				
Promotion des pratiques sportives pour tous	5 000 €	3 000 €	3 000 €	2 000 €
	5 000 €	3 000 €	3 000 €	2 000 €
Action 4				
Formations fédérales	24 000 €	8 000 €	8 000 €	16 000 €
	24 000 €	8 000 €	8 000 €	16 000 €
Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives	10 000 €	4 500 €	4 500 €	5 500 €
Action 4				
Formations fédérales	10 000 €	4 500 €	4 500 €	5 500 €
	10 000 €	4 500 €	4 500 €	5 500 €
TOTAL	1 565 100 €	880 299 €	856 299 €	708 801 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

130 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

726 299 €





RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Banque	Guichet	N° de compte	Clé RIB
30056	00052	0052 540 0102	11

IBAN FR76 3005 6000 5200 5254 0010 211

International Bank Account Number

BIC CCFRFRPP

Bank identification Code

Domiciliation

HSBC FR CAE LAFAYETTE

Titulaire du compte

FFTA

268 &

270 R DE BREMENT

93110 ROSNY SOUS BOIS

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc).

This statement is intended to be delivered, to those of your creditors or debtors who have transactions posted to your account (credit transfers, invoice payments, etc...).

Relevé d'identité bancaire

